

LE CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

SESSION 2026 - FILIÈRE CULTURELLE – CATÉGORIE B

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CE CONCOURS, EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDIQUÉS CI-DESSOUS

Répartition des spécialités et disciplines par CDG organisateurs		
Spécialités	Disciplines	CDG organisateurs*
Musique	Accompagnement musique	CDG 06
	Accompagnement danse	CIG Petite Couronne
Art dramatique		CIG Grande Couronne
Arts plastiques		CDG 73

GÉNÉRALITÉS	
<p>Ce concours comprend, un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musique (disciplines accompagnement musique, accompagnement danse) - Art dramatique - Arts plastiques 	
DATES DES ÉPREUVES	
<p>Épreuves à compter du lundi 9 février 2026 (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines)</p> <p>Les plannings et lieux de déroulement seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	PÉRIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>Spécialité musique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien - Médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008 - Diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental - Diplôme national d'orientation professionnelle en musique <p>Spécialité art dramatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien - Diplôme d'études théâtrales, délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental - Diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre <p>Spécialité arts plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art - Certificat d'études d'arts plastiques 	<p>L'inscription se déroule en 2 étapes</p> <p>1. Période de retrait des dossiers par une préinscription en ligne</p> <p>Du mardi 16 septembre 2025 Au mercredi 22 octobre 2025 inclus 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>2. Période de dépôt des dossiers d'inscription et validation en ligne de la préinscription</p> <p>Du mardi 16 septembre 2025 Au jeudi 30 octobre 2025 inclus 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)</p>
<p>Le concours interne est ouvert aux candidats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires ou agents publics de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale (article 4 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié) - En activité à la date de clôture des inscriptions - Comptant au moins 4 ans de services publics (à temps complet) au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé 	<p>IMPORTANT</p> <p>Les dates d'inscriptions sont nationales et impératives.</p> <p>Les candidats devront se conformer aux modalités d'inscription du CDG organisateur de la spécialité et/ou de la discipline choisie.</p>
<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats, justifiant au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - Soit d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - Soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p>CONCOURS EXTERNE</p> <p>Les dossiers professionnels devront être envoyés par voie postale, au plus tard le 9 février 2026, cachet de la poste faisant foi (date nationale de début des épreuves).</p>